

Article 43 du Règlement

Que la Chambre prie le ministre des Postes (M. Lamontagne) d'émettre un timbre commémoratif à l'occasion de cet événement important.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES PORTS

SAINT-JEAN (N.-B.)—INVITATION À CONSULTER L'INDUSTRIE DES PRODUITS FORESTIERS AVANT DE NOMMER UN EXPLOITANT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente.

Comme le Conseil des ports nationaux songe à nommer un exploitant de terminus au terminus des produits forestiers de Navy Island dans le port de Saint-Jean, et comme il songe aussi à adjuger ce titre d'exploitant à un consortium montréalais de compagnies de débardage en rejetant un consortium de producteurs de produits forestiers du Nouveau-Brunswick, je propose, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que le ministre des Transports enquête personnellement sur cette affaire pour s'assurer qu'on ne projette aucun changement dans les opérations du terminus avant d'avoir consulté sérieusement l'industrie des produits forestiers du Nouveau-Brunswick de sorte qu'elle participe à la prise des décisions.

M. l'Orateur: Pareille motion ne peut être présentée, aux termes de l'article 43 du Règlement, qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSERVATION

LE RECYCLAGE DU PAPIER DE REBUT SUR LA COLLINE DU PARLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion qui ralliera, semble-t-il, l'appui unanime de la Chambre.

Étant donné l'importance que nous attachons aujourd'hui à la conservation de nos forêts et à l'économie de nos ressources énergétiques, vu que les députés consomment des cordes et des cordes de bois sous forme de papier qu'ils jettent au rebut et en raison des possibilités qui existent dans la région d'Ottawa-Hull pour recycler le papier de rebut, je propose, appuyé par le député de Victoria (M. McKinnon):

[M. Laprise.]

Que la Chambre donne l'exemple au pays en ordonnant au sergent d'armes de faire promptement le nécessaire pour le recyclage du papier jeté au rebut sur la colline du Parlement.

M. l'Orateur: Pour présenter cette motion aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu les termes de la motion proposée au nom du député de Davenport (M. Caccia), appuyé par le député de Victoria (M. McKinnon). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1412)

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES DE STRATÉGIE D'EMPLOI COMMUNAUTAIRE À TERRE-NEUVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fonse Faour (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Broadview (M. Rae):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de ne pas mettre fin, comme il en a l'intention, au programme de stratégie d'emploi communautaire dans la région ouest de Terre-Neuve, notamment celui de l'Association de stratégie d'emploi communautaire des établissements du Labrador ainsi que celui de Port-au-Port, car la Chambre est d'avis qu'en mettant maintenant fin à ces programmes, alors que les associations locales ont mis leur stratégie sur pied mais n'ont pas les moyens voulus pour la mettre à exécution, on ne ferait que saper les efforts que déploient les intéressés pour favoriser l'expansion locale.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA COMPARUTION DES CADRES DEVANT LE COMITÉ UN VUE D'EXPLIQUER LA PERTE DES VENTES À L'EXPORTATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que le secrétaire à l'agriculture des États-Unis a annoncé que la Chine projette d'accroître ses achats de grain aux États-Unis, étant donné que cette année, la Chine a jusqu'à maintenant acheté 4.35 millions de tonnes de blé et de maïs aux États-Unis, dont 3.3 millions de tonnes de blé, et étant donné que la Chine a toujours été un marché pour le grain du Canada, je propose avec l'appui du député de Lisgar (M. Murta):